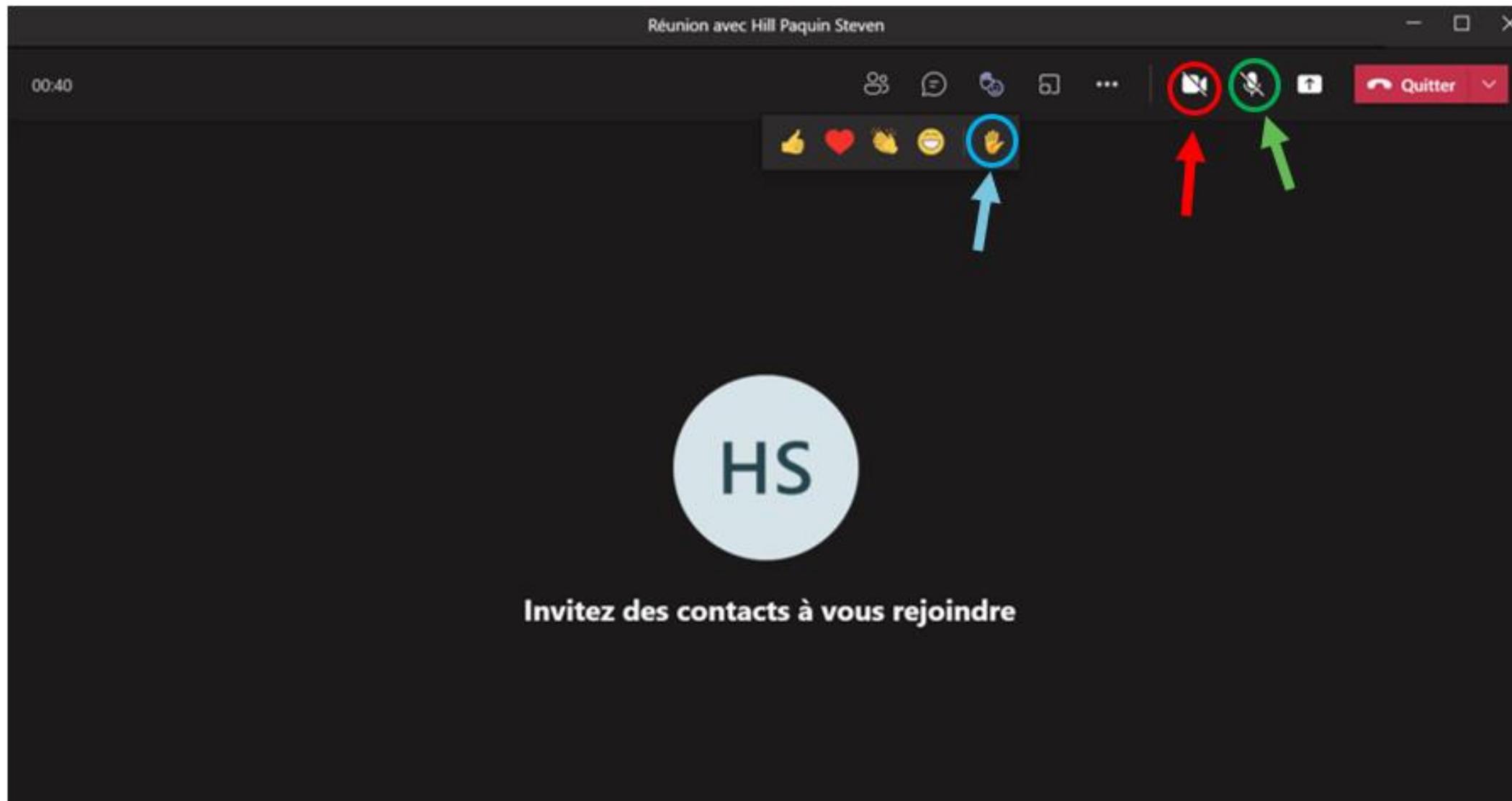


Vers une meilleure gestion des eaux dans le quartier de Sienne

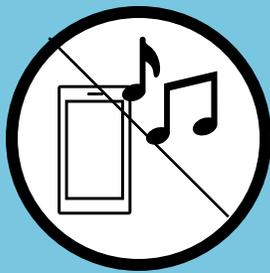
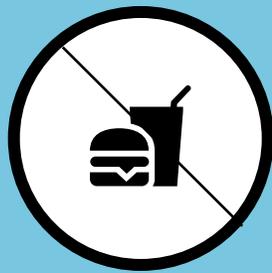
Séance d'information · 11 mars 2025



Fonctionnalités Microsoft Teams



Règles de bienséance



Plan de déroulement

Mot d'introduction (5 minutes)

Jean Lamarche, maire de Trois-Rivières.

Présentations par l'équipe municipale – 3 thèmes abordés (60 minutes)

Période de questions (60 minutes)

Animation

Steven Hill Paquin, coordonnateur à la participation publique.

Présentations : 3 thèmes abordés



Thème	Présentation	Minutes
Interventions terrain et plan d'urgence > Le présent	Éric Angers Directeur général adjoint Proximité Rudy Hamel Chef de division Gestion des risques et sécurité civile	15
Réclamations et évaluation > Volet légal	Annie Pagé Directrice générale adjointe Services organisationnels	15
Plan d'interventions et investissements > Le futur	Sébastien Roy Directeur général adjoint Planification et développement	30

Interventions terrain et plan d'urgence lors de pluies abondantes

> Thème 1

Interventions terrain · actions préventives

- Vérification des branchements inversés
- Validation de la conformité des branchements de puisard et correctif si nécessaire
- Travaux de désensablement (amont et aval des ponceaux)
- Travaux de stabilisation des talus
- Désensablement de la rivière Milette sur 1,5 kilomètre
 - 700 voyages de 10 roues nécessaires;
- Empierrement entre le barrage de l'UQTR et la rue Sainte-Marguerite
- Nettoyement de la conduite qui draine le boulevard des Récollets près du MTQ
- Installation de piézomètres (en cours)

Interventions terrain · actions préventives 2025

- Travaux de désensablement
 - Bassin de captation de sable amont et aval des ponceaux, avant chaque précipitation significative (25 mm) ou une fois par mois;
- Vigie des embâcles et obstruction
 - La collaboration citoyenne est ici très importante via le 311
- Ajout de 100 K\$ au budget pour l'entretien/suivi des ponceaux et fossés
 - Étape d'estimation des travaux et de priorisation des actions.

Interventions terrain · pluies abondantes (en amont)

Un plan d'action est mis en œuvre dès que des précipitations de 25 millimètres sont prévues.

- Personne de garde est avisée.
Peut-être un second, selon les prévisions particulièrement pour CATRO
- Tournée d'emplacements stratégiques pour évaluer la présence de débris empêchant l'écoulement libre de l'eau.
- Validation du bon fonctionnement des postes critiques.
Trois types d'alarmes : haut niveau, très haut niveau et critique
- Préparation à la location des pompes (si applicable).
Quand l'alarme de très haut niveau est déclenchée => démarrage des pompes

NB. Le plan d'action peut être déclenché plus tôt selon différentes circonstances, par exemples : le niveau des rivières, la saturation d'eau dans le sol, etc.

Interventions terrain · pluies abondantes (pendant et après)

Circulation

- Consigne concernant la vitesse des véhicules afin d'éviter les vagues;
- Présence policière et du service des incendies;
- Possible modification de certains tracés d'autobus.

Signalisation : installation de signalisations au premier signe de tempête

- Fermeture des tunnels critiques;
- Préparation et déploiement de la signalisation dans les secteurs critiques.

Présence des équipes Villes sur le terrain

- Déploiement des équipes TP et GEI.

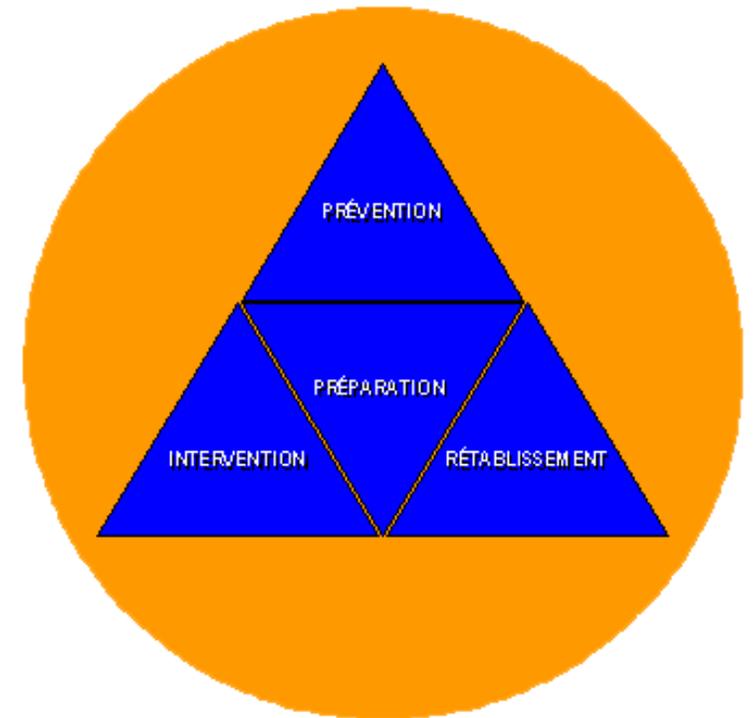
Plan municipal de sécurité civile



Un plan municipal de sécurité civile est élaboré par la Ville pour préparer et gérer les situations d'urgence et les sinistres.

Objectifs

- Protéger les citoyens, les biens et l'environnement en définissant des mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement.
- Établir des procédures d'alerte, de mobilisation et de coordination entre les différents acteurs de la sécurité civile et les citoyens.



Le plan est régulièrement mis à jour pour s'adapter aux nouveaux risques et aux leçons tirées des expériences passées.



Plan municipal de sécurité civile

4 niveaux d'intervention



1. Veille

La veille découle de l'existence d'une situation, réelle ou appréhendée, menaçant la population et le territoire de la ville de Trois-Rivières et dont la probabilité d'occurrence est suffisamment élevée pour justifier que des mesures de surveillance soient activées.

24 à 48h

2. Alerte

La phase alerte est atteinte lorsqu'une intervention est imminente. Les ressources humaines et matérielles doivent être prêtes à être déployées afin que les procédures requises par l'événement puissent être mises en œuvre.

12h à 6h

3. Mobilisation/intervention

Ce sont les mesures prises avant, pendant ou immédiatement après un sinistre afin de protéger les personnes, assurer leurs besoins essentiels et sauvegarder les biens ainsi que l'environnement. La mobilisation est l'action qui consiste à mettre en œuvre les ressources requises par l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) pour faire face à l'événement.

4. Rétablissement

Ensemble des décisions et des actions prises à la suite d'un sinistre pour restaurer les conditions sociales, économiques, physiques et environnementales de la collectivité et réduire les risques.

Plan municipal de sécurité civile

Pluies abondantes



Indicateurs

Exemples :

- 12 mm de pluie en 60 minutes
- 20 mm de pluie sur 6 heures
- 40 mm de pluie sur 12 heures

Plateforme de suivi météo et outil d'analyse

	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	00
vent (km/h) ②	16	13	14	13	9	14	13	15	14	19	17	9	20
rafale (km/h) ②	27	22	22	21	20	21	27	28	28	35	33	15	34
orage risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
orage sévérité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
pluie (mm) ②	3.8	1.1	1.1	2.7	10.9	23.5	16.6	3.7	1.1	4.5	2.6	0.7	0.2
	73												
neige (cm) ②	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
pl.verg. (mm) ②	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
refr.éol. (°C) ②	19	19	20	20	21	21	21	21	21	21	21	21	21

Plan municipal de sécurité civile

Niveau 3 : la mobilisation



Lors de pluies abondantes (exemples)

Travaux publics	Sécurité civile	Services incendie	Police municipale	Communication	Soutien aux personnes sinistrées
Gestion de la circulation	Activation du plan	Soutien aux évacuations	Sécurisation des zones touchées	Alertes citoyennes	Centre d'accueil et hébergement temporaire
Installation de signalisation selon les besoins	Coordination des équipes municipales	Protection des infrastructures critiques	Contrôle routier et suivi de la vitesse	Informations publiques	

Plan municipal de sécurité civile

Niveau 4 : le rétablissement



Le rétablissement comprend l'ensemble des actions entreprises après un sinistre pour restaurer la normalité dans la communauté.

Cela inclut la réparation des infrastructures endommagées, le soutien aux personnes affectées et la reprise des services essentiels. Le processus de rétablissement vise à minimiser les impacts à long terme du sinistre et à renforcer la résilience de la communauté pour mieux faire face à de futurs événements.

Lors de pluies abondantes (exemples)

- Circulation : garder la consigne de vitesse tant que l'eau ne s'est pas retirée
- Signalisation : retrait de la signalisation
- Réparation/nettoyage des espaces publics
- Selon les dégâts, il pourrait y avoir d'autres actions.

Réclamations et évaluation

> Thème 2

Procédure

1. Les dommages doivent être déclarés à l'assureur.
2. Une demande réclamation doit être transmise à la Ville dans les 15 jours suivant la connaissance de l'événement en cause.

La demande de réclamation doit être suffisamment détaillée :

- Lieu de l'événement;
- Détails de l'événement;
- Nom et coordonnées;
- Type de dommages;
- Pièces justificatives.

3. Sur réception de votre demande de réclamation, une enquête sera amorcée afin d'établir la responsabilité de la Ville.

4. Une analyse des pièces justificatives transmises est effectuée.
5. Lorsque l'enquête est terminée, une réponse écrite est transmise au requérant.
6. Dans l'éventualité où la responsabilité de la Ville est susceptible d'être engagée et après l'analyse des pièces justificatives, une indemnité peut être offerte au réclamant.
 - Il ne s'agit pas d'une subvention
7. À défaut d'entente, une poursuite judiciaire peut être entamée par le requérant.
 - Cette procédure doit être prise dans les 6 mois suivant l'expiration du délai de 15 jours.

Deux façons de faire une demande

- **En ligne**

Formulaire électronique au v3r.net.

- **Sur place**

Une copie papier de formulaire peut être obtenue dans les lieux suivants :

- À la Direction des services juridiques, hôtel de ville;
- Au centre de services aux citoyens – secteur est;
- Au centre de services aux citoyens – secteur ouest;
- Dans les 5 bibliothèques municipales.



Chaque cas est évalué
individuellement

Deux aspects à considérer dans l'analyse des réclamations

1. La responsabilité de la municipalité doit être établie.

La loi exige la présence de trois éléments essentiels, à savoir :

- Qu'il y ait un dommage;
- Qu'il y ait faute ou négligence partiellement ou totalement attribuable à la Ville;
- Qu'il y ait un lien de causalité entre la faute et le dommage.

2. Le processus de demande d'indemnisation de la Ville est différent de celui de votre assureur.

- La Ville n'indemnise que la valeur dépréciée actuelle du bien en cause.

Responsabilités du propriétaire

1. Aucune réclamation ne peut être faite à l'égard de dommages causés par un refoulement d'égout dans un bâtiment non protégé par un clapet antiretour conforme.

2. Aucun droit d'action n'existe pour des dommages causés à ses biens matériels si :
 - Le réclamant a déjà été indemnisé pour des dommages semblables;
 - Les dommages ont été causés au même endroit;
 - Les biens n'ont pas été surélevés d'au moins 30 centimètres du plancher à une distance d'au moins 30 centimètres des murs extérieurs.

Des chiffres

Tempête Debby : un événement climatique hors du commun

À Trois-Rivières, 218 réclamations ont été adressées à la Ville.
De ce nombre :

- 94 dossiers n'ont pas fait l'objet de démarches supplémentaires de la part des réclamants;
- 124 dossiers ont fait l'objet d'échange avec le citoyen;

Données en date du 24 février

Certaines circonstances exceptionnelles, comme un sinistre, peuvent influencer la valeur d'une propriété.



Selon les données du dernier rôle d'évaluation, il apparaît que :

La situation n'a pas eu d'effet sur la valeur de la propriété, lorsque celle-ci est habitable.

La Ville n'a d'ailleurs reçu aucune demande de contestation pour ce secteur.

Plan d'interventions et investissements

> Thème 3

En décembre 2023

Le conseil municipal a adopté une résolution visant la mise en place d'un plan d'intervention afin d'établir et prioriser les travaux jugés nécessaires pour réduire l'impact de la crue des eaux sur les cours d'eau Milette, Bettez et Lacerte.

Actions depuis

- Investissements de 40 M\$ ajouté au Plan triennal d'immobilisations pour le plan d'interventions (8 M\$ par année durant 5 ans);
- Embauche d'une ressource spécialement dédiée;
- Adoption d'un règlement de contrôle intérimaire pour conserver des milieux naturels non développés et limiter la minéralisation de certains espaces.

6 projets inscrits au plan d'interventions



	Réalisation	Investissement
1. Compréhension du comportement des 3 rivières et du secteur CATRO	En cours	105 k\$
2. Reconstruction du barrage et réaménagement du bassin (UQTR)	2027-2028	8 M\$
3. Remplacement ponceau rivière Milette	2025	4,5 k\$
4. Fossé de déviation (4 ^e rivière)	2025	3,5 M\$
5. Réaménagement des 3 cours d'eau	À déterminer	Inconnu
6. Bassins de rétention	À déterminer	Inconnu

6 projets inscrits au plan d'interventions



1. Compréhension du comportement des 3 rivières et du secteur CATRO
2. Reconstruction du barrage et réaménagement du bassin (UQTR)
3. Remplacement ponceau rivière Milette
4. Fossé de déviation (4^e rivière)
5. Réaménagement des 3 cours d'eau
6. Bassins de rétention



La solution réside dans la combinaison de toutes ces interventions



Compréhension du comportement des trois rivières et du secteur CATRO

Objectifs

- Comprendre le comportement des secteurs ainsi qu'identifier et prioriser les travaux nécessaires pour atténuer l'impact de la crue des cours d'eau Milette, Bettez et Lacerte.
- Cibler les interventions à réaliser afin de mettre à niveau les réseaux d'égout du secteur CATRO.

Échéanciers et étapes

- Activités de modélisation et enquête terrain (en cours)
- Rapport préliminaire (fin mars 2025)
- Rapport définitif (été 2025)
- Mise en œuvre de certaines des solutions (2025 et +)



Reconstruction du barrage et aménagement/agrandissement du bassin

Objectifs

- Reconstruction du barrage de l'UQTR pour assurer la pérennité de l'ouvrage.

Rappel : En juin 2021, des précipitations importantes ont entraîné la rupture de ce barrage.

Face à cette situation critique, le MELCCFP a autorisé des travaux d'urgence pour l'installation d'un barrage temporaire.

- Réaménagement du bassin de rétention en amont du barrage afin de maximiser le niveau de service passant de 34 500 m³ à 92 000 m³.

Projet 2





Reconstruction du barrage et aménagement/agrandissement du bassin suite

Échéanciers et étapes

- Démarches pour obtenir différentes autorisations gouvernementales (en cours)
MELCCFP, MFFP, MRNF, MPO, DGB, etc.
- Rédaction des documents pour les services professionnels (en cours)
- Certaines étapes en lien avec l'ingénierie préliminaire (en cours)
Exemples ; forages, études complémentaires, etc.
- Octroi du contrat d'ingénierie (été 2025)
- Début souhaité des travaux (2027)



Remplacement ponceau rivière Milette

Objectifs

- Reconstruction du ponceau sur la rivière Milette situé sous la rue Notre-Dame Ouest, secteur de Sienne.
Le ponceau a atteint sa durée de vie utile.

Échéanciers et étapes

- Démarches pour obtenir différentes autorisations gouvernementales (en cours)
- La confection des plans, devis et bordereaux (en cours)
- Appel d'offres (printemps 2025)
- Travaux (août 2025)
En respect des périodes de restriction relatif à l'habitat des poissons.



Fossé de déviation

Objectifs

- Augmentation de la capacité hydraulique de la rivière Lacerte par l'aménagement d'un fossé de déviation vers le sud, parallèle à l'autoroute 55.

Échéanciers et étapes

- Démarches pour obtenir différentes autorisations gouvernementales: en cours; *MELCCFP, MTMD, MPO, etc.*
- La Ville et le consultant travaillent actuellement sur un 2^e scénario qui serait plus rapide à exécuter.
- Si ce scénario s'avère réalisable techniquement : travaux en 2025.

Réaménagement des trois cours d'eau

Objectifs

- Réaménagement des trois cours d'eau, stabilisation de leurs berges respectives et évaluation du comportement de leurs ponceaux respectifs afin de maximiser leur niveau de service.

Échéanciers et étapes

- La Ville rassemble actuellement les données disponibles sur le cadastre et la topographie des lieux et analyse les méthodes de relevé envisageables pour la suite.
- Le projet ne figure pas à la programmation financière de la Ville actuellement.
Une évaluation des coûts de travaux devra préalablement être réalisée.

Bassins de rétention

Objectifs

- Évaluation de sites potentiels pour l'aménagement de bassins de rétention supplémentaires. Ces démarches visent à augmenter la capacité de stockage des eaux pluviales.

Échéanciers et étapes

- La Ville rassemble et répertorie actuellement les sites potentiels et propices à l'aménagement de bassins de rétention supplémentaires.
- Le projet ne figure pas à la programmation financière de la Ville actuellement. Une évaluation des coûts de travaux devra préalablement être réalisée.

Plan d'interventions : 6 projets

En résumé

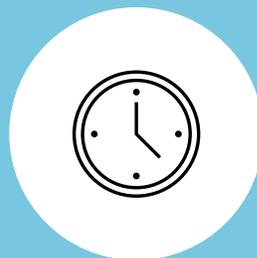


- 1 Compréhension du comportement des 3 rivières et du secteur CATRO
- 2 Reconstruction du barrage et réaménagement du bassin (UQTR)
- 3 Remplacement ponceau rivière Milette
- 4 Fossé de déviation (4^e rivière)
- 5 Réaménagement des 3 cours d'eau
- 6 Bassins de rétention



La parole est à vous.

On vous écoute.



1 heure



Se présenter
au micro
(ou lever la main
en virtuel)



Respect

Conversation Participant **Lever la main** Réagir Affichage Salles Applis Autres | Caméra **Microphone** Partager **Quitter** ▾

1

2



Invitez des contacts à vous rejoindre

**Merci de votre
participation.**